

L'Estacade

Rue Notre-Dame, 18
1420 Braine l'Alleud
T&F 02 387 54 60
P 0498 92 66 64
lestacade@amarrage.be

Le Cabestan

Rue Saint Sébastien, 32-34
1420 Braine l'Alleud
T&F 02 384 14 33
P 0498 92 66 63
lecabestan@amarrage.be

Le Colombier

Rue Vieille Cure, 1
1476 Houtain-le-Val
T 067 78 01 71
F 067 34 15 28
P 0486 67 00 06
info.lecolombier@amarrage.be

Le Gréement

Rue G. Willame, 2
1400 Nivelles
T&F 067 21 19 83
P 0498 92 66 66
legreement@amarrage.be

Le Chenal

Rue de Virginal, 15
7090 Hennuyères
T&F 067 64 60 77
P 0498 92 66 61
lechenal@amarrage.be

Cap Solidarité

Rue de la Croix, 68
1420 Braine l'Alleud
T 02 386 00 14
F 02 384 46 36
P 0485 33 99 17
nathalie.vaninnis@amarrage.be

Procédure d'admission pour le Gréement

1. Conditions

- Etre mandaté par le SAJ, SPJ ou le TJ.
- Avoir de 3 à 18 ans pour l'Estacade et le Cabestan
- Avoir de 13 à 18 ans pour les filles au « Gréement ».
- Permettre un travail de proximité.
- Accepter les règles de vie du foyer.
- Ne pas nécessiter un encadrement thérapeutique interne et continu.
- Etre scolarisé.

2. Demande de prise en charge

La demande d'admission se fait à la Coordination pédagogique (Mme Anne-Sophie Colmant). Celle-ci veille à ce que les conditions soient réunies et s'informe sur la situation du jeune en fonction des éléments objectifs définis par l'équipe éducative. Ces éléments permettent de maintenir l'équilibre du groupe de jeunes au sein de la maison. De brèves informations sont prises sur l'historique de la décision, les faits qui y ont conduit et les attentes du mandant. L'ensemble de ces informations permet de décider si l'admission peut débuter. Dans ce cas, nous proposons à la famille de contacter la maison d'accueil afin de fixer rendez-vous.

3. Complément d'information

Le garant psychosocial fait les demandes auprès de certaines personnes susceptibles d'apporter un complément d'information sur la situation.

Celui-ci s'intéresse plus particulièrement :

- à ce qui pose problème aujourd'hui et ce qui a déjà été essayé ?
- aux raisons qui ont motivé la mandant à faire appel à notre projet ; Que pouvons-nous apporter au jeune ? Quel changement concret attend le mandant ?
- Qui sont les autres intervenants ?

4. Premier contact à la maison avec le responsable et l'éducateur garant, le jeune et sa famille (remise des règles de vie)

Cette étape permet à l'équipe éducative de rencontrer le jeune et d'entendre les parents à propos de questions concrètes axées sur le comportement de leur enfant. Les éducateurs mettent des limites dans les sujets abordés ; ils n'abordent pas la famille sous un angle psychosocial.

5. Confirmation de la demande

Dans un délai fixé ensemble par le jeune, la famille ou le mandant selon que nous nous trouvons dans une situation d'aide acceptée ou d'aide contrainte.

6. Une réunion de l'équipe pédagogique

Cette réunion permet de confronter les informations fournies par la famille et celles du mandant et de prendre la décision d'accepter ou non la candidature. Les questions qui apparaissent seront approfondies lors de la table ronde.

7. Table ronde chez le mandant

Sont présents : les garants éducatifs et psychosociaux. Le garant psychosocial est responsable d'atteindre les objectifs suivants :

- obtenir un mandat le plus clair et concret possible
- présenter le rôle de chacun dans l'institution
- accepter officiellement l'entrée du jeune.

8. PEI

Sont présents : le garant psychosocial, le garant éducatif, la famille et le jeune.

Objectifs : dans le cadre du mandat, élaborer un projet écrit de collaboration avec les parents et le jeune à partir de leurs propositions en leur rappelant l'importance de leur présence et leurs ressources. Au-delà des engagements concrets, nous cherchons ensemble des pistes de travail. Nous cherchons également avec eux d'autres personnes-ressources pour le jeune.